



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 18 FEVRIER 2013

**Date de Convocation**

7 février 2013

**Date d’Affichage**

25 février 2013

**Nombre de délégués :**

- En exercice	80
- Présents	47
- Votants	50
- Représentés	03
- Absents	30

L’an deux mille treize, le dix-huit février à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :** Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, M. CHAPLOT, BIGOT, Mmes HECTOR, VILLIERS, M.M. D’HAENE, BRETHEREAU, LIEBEN, BAYET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme DALBARD, M.M. FONTAINE, LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mme FONTENAILLE, M.M. CARIOU, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, DEPOND, AOUADHI, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Chatenay sur Seine, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Dormelles, Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Lorrez le Bocage, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes.

**Représentés :** M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. COURTOIS représenté par M. AOUADHI.

**Absents :** M. DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. CHAUCHAT (La Tombe), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. JOLY, (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M. JODAR (Forges), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M.M. CHIANESE, BOUSSER (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. MONCLARD (Blennes), M. BELTZER (Voulx).

**Absentes excusées :** Mme PESALOVO, Mme HURTAULT, Mme MANGATAYE.

**Étaient également présents :**

- Mme KLEIN, déléguée suppléante de la commune de Villemaréchal ;
- M. CARPENTIER, B.B.J. Environnement ;
- Mme ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

**Secrétaire de séance :** Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

(Madame Zaïdi procède à l'appel à 18 H 05).

La séance est ouverte à 18 H 10, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

**M. JEGO** : Le quorum est atteint.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- Installation d'un nouveau délégué pour la commune de Courcelles en Bassée ;
- Approbation du Procès-Verbal du 19 octobre 2012 ;
- Débat d'orientation budgétaire 2013 ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention régissant la mise en place du service de paiement des Titres Par Carte Bancaire sur Internet (TIPI) ;
- Autorisation donnée au Président à signer les conventions avec OCAD3E et Recylum ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de collaboration entre le SYTRADEM et le SIRMOTOM ;
- Autorisation donnée au Président à signer la Convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets ;
- Autorisation donnée au Président à signer une convention de partenariat avec la ville de Montereau ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ;
- Création d'un poste de rédacteur 1<sup>ère</sup> classe dans le cadre d'un avancement de grade ;
- Création d'un poste de technicien territorial ;
- Autorisation donnée au Président à lancer une consultation permettant la création d'une application mobile ;
- Autorisation donnée au Président à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et de la Région Ile de France pour la fourniture de composteurs ;
- Autorisation donnée au Président à soutenir financièrement l'action menée par la Mairie de Montereau dans le cadre du plan du Programme Local de Prévention des Déchets ;
- Information sur la liste des marchés publics conclus pour l'année 2012 ;
- Information sur la signature d'une convention d'occupation entre le magasin CARREFOUR et le SIRMOTOM ;
- Affaires et questions diverses.

## INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE POUR LA COMMUNE DE COURCELLES EN BASSEE

**M. JEGO** : Il s'agit de Monsieur Didier Bellemain en remplacement de Monsieur Thierry Lenoir.  
On vous demande de l'accueillir sous vos applaudissements !

*(Applaudissements)...*

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2012

**M. JEGO** : Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

Il est approuvé à l'unanimité.

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

**M. JEGO** : Le Débat d'Orientation Budgétaire nous amène à vous présenter les orientations qui vont, si j'ose dire, dans le bon sens, puisque conformément à nos promesses, nous n'augmenterons pas la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. C'est conforme à ce que nous avons dit quand nous avons été amenés en début de mandature à l'augmenter. Sans augmenter cette taxe, nous pourrons faire face à nos obligations sur l'usine. Malgré notre contentieux avec la Région et le Département et les 12 M€ qui manquent dans les caisses du Sytradem pour financer cette usine, une des raisons de la non-augmentation de la taxe est que, comme nous l'avons dit, nous avons réalisé des économies conséquentes dans la construction de l'usine, mais aussi dans son fonctionnement. L'usine marche beaucoup mieux qu'on ne l'espérait. Elle est beaucoup plus rentable qu'on ne le pensait, notamment par la vente de l'électricité et de la chaleur. Cette usine est écologique puisqu'elle nous rapporte de l'argent en vendant de l'énergie. Effectivement, c'est un plus qui a permis au Sytradem de ne pas demander cette année aux deux syndicats (Sirmotom et Smetom) davantage que les années précédentes, conformément à nos attentes.

Nous aurons un petit pic sur le financement de l'usine en 2015/2016. Nous le savons. Je proposerai d'ailleurs de suggérer aux prochaines équipes, qui gèreront à partir de mars 2014 le Sirmotom et le Sytradem, d'envisager une renégociation -sans doute des prêts- pour voir si on peut lisser. Nous allons commencer dans cette perspective à conserver quelques réserves pour que la TEOM ne soit pas demain sujette à des évolutions trop fortes. Pour cette année, nous maintenons parfaitement l'objectif de ne pas l'augmenter.

Nous avons pu démolir l'ancienne usine qui n'est plus derrière moi ! Cela représentait quand même un budget important. Nous avons pu mettre aux normes nos déchetteries ; acheter un terrain à Voulx (j'ai signé la semaine dernière l'achat du terrain contigu à la déchetterie de Voulx qui va enfin nous permettre de l'étendre). C'était une opération compliquée parce que le propriétaire nous a vus venir ! Cette déchetterie est quand même un plus considérable. Nous pouvons ainsi faire face à nos besoins, à nos questions de collecte ; poursuivre l'opération des sapins qui se développe d'année en année, même si quelques communes sont encore réfractaires à l'idée qu'on récupère les sapins - pour des raisons qui m'échappent. Il y a sans doute des communes qui ont un problème avec le Père Noël !

Voilà sur les orientations : pas d'augmentation de la TEOM ; poursuite de nos investissements et de notre modernisation. La dernière année de notre mandature sera donc conforme à nos prévisions de début d'année. Nous pourrons avec l'usine et nos nouveaux locaux dire que nous sommes l'équipe qui a fait faire ce saut difficile puisqu'il a fallu préparer tout cela. Nous l'avons réalisé.

Autre bonne nouvelle à laquelle vous serez sensibles : les anciens locaux du Sirmotom faisaient l'objet d'une discussion avec les propriétaires. Les plus anciens se souviennent peut-être qu'ils avaient été montés sous un contrat assez original de location/vente qui fait qu'en cumulant le prix de ce que nous avons payé, la somme est assez conséquente. En plus, le contrat avait été tellement mal ficelé que nous étions obligés de racheter le local. Non seulement on l'avait payé 3 à 4 fois, mais en plus il fallait le racheter !

Je ne jette pas la pierre à mon prédécesseur Jean-Paul VENARD qui avait monté le contrat. Il fallait sortir de cette nasse. J'ai négocié avec le propriétaire (Trois Moulins Habitat), qui a accepté de nous vendre à l'euro symbolique ce bien que nous avons déjà fort payé. Il aurait pu ne pas l'accepter... Nous avons eu une négociation difficile avec Mme Zaïdi, mais elle s'est terminée dans le sens des intérêts de notre Syndicat, ce qui est une bonne chose aussi.

On peut ouvrir un débat sur ces éléments d'orientations. Je suis ouvert à vos questions.

**M. TOURNIER :** Pour la filière meubles éco-mobilier, je n'ai pas bien compris. Le Sirmotom adhèrera à la filière financière. Pouvez-vous nous donner une information ?

**Mme ZAÏDI :** Il existe deux filières.

L'installation physique d'une benne sur nos déchetteries en est une. Or, nous n'avons pas suffisamment de quai. Nous n'avons donc pas d'autre solution que d'adhérer à la filière financière. Nous avons un forfait à l'année, qui nous est remboursé, sans que nous puissions installer une benne physiquement pour récupérer et évaluer les tonnages collectés.

**M. TOURNIER :** Donc le forfait est payé par le Sirmotom ?

**Mme ZAÏDI :** C'est un forfait qui est versé par l'éco-organisme REP Meubles au Sirmotom.

**M. JEGO :** D'autres questions ?

**Mme FONTENAILLE :** Cela signifie que les meubles en question vont dans les encombrants, dans l'incinérable ?

**Mme ZAÏDI :** Pour l'instant oui.

**M. JEGO :** Comme c'est le cas tant que nous n'aurons pas la recyclerie. Dès que nous aurons notre recyclerie -c'est un de nos projets- ici sur ce site, les meubles récupérables feront partie des cibles retenues par la recyclerie pour être remis en état et vendus, avec sans doute Emmaüs puisque nous travaillons avec eux sur ce sujet.

Nous aurons un circuit très vertueux de récupération. Aujourd'hui, personne ne veut venir les récupérer sur place. On trouverait toujours des gens qui les accepteraient, mais il faudrait leur livrer. Si on se recolle des frais de livraison alors que nous avons déjà supporté un coût, c'est une folie ! Raison pour laquelle la recyclerie aura la vertu de travailler sur le site et de permettre de faire en sorte que ce qui pourra être sauvé sera repris directement par les gens de la recyclerie, remis en état. Ce qui ne pourra pas être sauvé sera détruit.

**Mme FONTENAILLE :** C'est donc une mesure transitoire.

**M. JEGO :** Exactement.

**M. PORCHER :** Les personnes d'Emmaüs seront sur la déchetterie ?

**M. JEGO :** Non. Nous allons construire ici un local qui sera une recyclerie, avec une partie atelier et une partie local de vente (boutique). Elle sera mise à disposition d'Emmaüs dans le cadre d'un contrat. Emmaüs gèrera et exploitera.

Soit les particuliers apporteront à la recyclerie ce qu'ils estiment devoir être recyclable. Il y a aussi des gens qui veulent se débarrasser de meubles qui les encombrant. S'il n'y a pas de solution, ils vont les porter à la déchetterie. Là, cette possibilité sera offerte. Des gens viendront acheter des meubles qui auront été remis en état, grâce à la partie atelier et à la partie boutique. Evidemment, l'intérêt est que l'opérateur de la recyclerie sur ce site va pouvoir aller chercher dans la ressource ce qui arrivera ici directement. Nous n'aurons pas les frais de transport et de livraison. C'est l'intérêt de le faire sur le lieu où arrivent les Monstres et tout ce qui peut être retraité. A l'arrivée des meubles, le responsable de la recyclerie viendra voir ce qu'il faut garder ou pas. Le travail se fera sur place.

**M. PORCHER :** J'ai l'exemple de Dijon où à la déchetterie il y a deux personnes d'Emmaüs qui sont là et qui récupèrent au fur et à mesure que les personnes apportent les meubles...

**M. JEGO :** Certes, mais on en a beaucoup parlé avec les gens d'Emmaüs.

D'abord, ils n'ont pas la place aujourd'hui dans leurs locaux actuels de traiter. Ils n'ont pas d'atelier pour traiter les meubles. Ce n'est pas une de leurs cibles.

Ensuite, si à la déchetterie Emmaüs est intéressé par tel meuble, il faut le re-transporter, ce qui représente un coût.

**M. PORCHER :** Ils récupèrent au fur et à mesure eux-mêmes.

**M. JEGO :** Oui, mais de la discussion que nous avons eue avec les gens d'Emmaüs, comme ils n'ont pas à proximité d'atelier de recyclage de meubles et comme nous avons vocation à dire qu'autour de l'usine il faudrait développer un site qui ne soit pas une déchetterie, mais un lieu où on vient recycler avec dans un premier temps un atelier de menuiserie, dans un second temps peut-être un atelier d'électronique et un atelier de textile dans un troisième temps... c'est bien cohérent avec ce que nous voulons faire sur ce sujet. C'est l'accord que nous avons passé avec eux. Il est vrai que d'autres formules sont possibles. Si on demande aujourd'hui à Emmaüs s'ils peuvent mettre quelqu'un dans notre déchetterie pour récupérer les meubles, ils n'ont pas les moyens ni les infrastructures de proximité permettant de traiter. En plus, la légalité est peut-être limite...

A Dijon ils sont sans doute plus forts que nous !

Nous avons un projet assez exemplaire et qui permettra aussi de vendre. Il est très important que des gens viennent ici pour acheter et avoir conscience que dans une usine où on est censé détruire on sait aussi recycler, remettre en état et réutiliser. Il y a d'autres vertus. Chaque région a son modèle.

**Un délégué :** Vous avez annoncé que pour le mandat il n'y aurait pas d'augmentation de la TEOM. On a parlé d'augmentation ou de stabilité, mais ne peut-on pas poser la question d'une baisse ?

**M. JEGO :** On pourrait, mais s'il s'agissait de baisser de 1 % ou de 1,5 % pour augmenter après les échéances parce qu'on a le pic attendu, ce ne serait pas de bonne politique. L'objectif est de faire une TEOM 0 et par les réserves qu'on constitue d'essayer de faire en sorte que la TEOM 0 perdure le plus longtemps possible. C'est un vrai débat. Ce sont les orientations budgétaires, on peut donc avoir ce débat-là. On peut diminuer de 1 % ou de 1,5 %. Récupérer cette année pour reprendre l'année prochaine après les échéances ne relève-t-il pas d'une attitude un peu électoraliste ? J'ai peur que oui. Si on avait par exemple solder l'affaire de la Région en touchant les subventions de sa part, en baissant de 10 ou de 15 % ce serait très visible, cela vaudrait le coup, ce serait pérenne. Mais s'il s'agit de baisser de 1,5 % ou de 2 % pour ré-augmenter demain... Je proposerai ce que vous souhaitez, ce sont les orientations budgétaires, mais cela ne me semble pas être de bonne politique.

**M. RAVETTO :** Concernant la collecte des déchets verts, je vois qu'on se réjouit à juste titre d'avoir collecté 6 tonnes de sapins. Sur Forges, actuellement sur 9 mois, grâce aux bennes que nous avons mises en place nous avons collecté 37 tonnes qui ne sont pas parties en fumée et qui ont servi au compostage. Peut-on au niveau du Sirmotom mettre un dispositif en place concernant les déchets verts ?

**M. JEGO :** Oui, c'est vrai. Madame Zaïdi va répondre.

**Mme ZAÏDI :** Nous avons effectivement abordé le sujet au cours de la dernière commission finances. Il y a environ 2 ans en arrière une simulation financière avait été réalisée par BBJ Environnement. Au vu des résultats, le Comité Syndical avait préféré ne pas mettre en place la collecte des déchets verts dans l'immédiat. Nous pourrions peut être constituer un comité de pilotage...

**M. JEGO :** Nous avons un vrai sujet. Nous n'avons pas trouvé la bonne formule pour l'instant. Faut-il mettre des lieux d'apport volontaire de déchets verts à proximité ? Un peu comme vous le faites chez vous, c'est-à-dire des bennes ou des lieux, à l'identique de ce que nous avons fait pour les sapins. Des endroits où les gens savent qu'ils peuvent venir déposer leurs déchets verts. Cela peut être une solution. Derrière il y a le coût. Pour les sapins, une fois par an on peut absorber le ramassage. Ensuite, sur les déchets verts il faut chiffrer le coût que cela peut représenter. Je suis d'accord pour créer un petit groupe de travail afin d'avancer sur ce sujet majeur.

Je rêverais qu'on ait aussi un lieu ici avec une machine à déchiqueter. Les gens apporteraient leurs déchets et repartiraient avec leur sac de paillis. Cela a une vraie vertu de recyclage puisque le déchiquetage des déchets verts est ce qu'il y a de mieux pour mettre sur les sols et les jardins. Il enrichit le sol de façon remarquable. Cela pourrait être un mixte des deux : des lieux de dépose et un lieu central plus équipé. Si on veut avoir un appareil de déchiquetage de déchets verts, on sait bien qu'on ne passe pas grand-chose dans ceux qu'on trouve dans le commerce. Il faut avoir un appareil industriel. Je suis très ouvert et si on peut avancer sur le sujet je suis preneur.

**M. RAVETTO :** Il faut utiliser plusieurs solutions, qui ne sont pas forcément uniques pour le milieu urbain ou le milieu rural. Cela peut être différent.

**M. JEGO :** Je suis d'accord.

**M. RAVETTO :** Aujourd'hui on ne peut plus brûler.

**M. JEGO :** C'est interdit, effectivement.

**M. RAVETTO :** Ce n'est pas favorable à l'usine.

**M. JEGO :** C'est tout le contraire. Voulez-vous prendre un petit groupe de travail là-dessus et nous faire des propositions sous la houlette d'Andrée Zaïdi et d'un Vice-Président ?

**M. RAVETTO :** Non, je n'ai pas le temps de le faire sérieusement.

**M. JEGO :** C'est toujours le piège ! On charge celui qui évoque le sujet de s'en occuper !

On va essayer de vous faire des propositions au prochain Comité Syndical. Madame Zaïdi, la commande est passée ! Ceux qui sont intéressés par les déchets verts peuvent s'inscrire auprès de Madame Zaïdi à la fin de la réunion.

D'autres points sur ce DOB ?

**M. LECHNER :** J'ai une question sur la collecte des pneus en dépôt sauvage. On a des problèmes en ce moment. Y a-t-il une solution à ce sujet ?

**Mme ZAÏDI :** Comme l'avait demandé Monsieur JEGO, nous avons travaillé sur la problématique de la collecte des dépôts sauvages. Juridiquement, le SIRMOTOM n'a pas la compétence pour collecter les dépôts sauvages qui restent de la compétence des communes sur lesquelles se trouvent ces dépôts.

**M. LECHNER :** Ce n'est pas le problème d'aller ramasser. La déchetterie ne prend pas les pneus, c'est le problème.

**Mme ZAÏDI :** Comme je vous l'ai dit ce matin, c'est un choix qui a été fait par le Comité Syndical. Aujourd'hui on contractualise avec Aliapur qui nous reprend les pneus gratuitement. Pour qu'ils soient repris gratuitement, il y a des conditions. Les conditions sont énoncées et le pneu déchiqueté n'en fait pas partie.

**M. JEGO :** Ne peut-on pas avoir nous-mêmes un centre de traitement ?

**Mme ZAÏDI :** C'est un agrément national.

**M. JEGO :** Que fait-on quand on a un pneu ? Les gens se moquent de nos problèmes. Ils veulent savoir ce qu'il faut faire quand ils ont un pneu à jeter.

**Mme ZAÏDI :** Il existe des solutions. Dépolia et SMAB les reprennent, mais pas gratuitement.

**M. MAILIER :** Comment font les garagistes et les filières automobiles ?

**Mme ZAÏDI :** Ils ont des filières de reprise payantes.

**M. JEGO :** On peut étudier pour chiffrer le coût.

**Mme ZAÏDI :** Oui, mais c'est de la collecte de dépôt sauvage et c'est interdit. Le pneu est considéré comme dépôt sauvage.

**M. JEGO :** En tant que Maire je vais aller chercher mon dépôt sauvage. Je vais donc me retourner vers mon Syndicat.

Que nous n'allions pas le chercher, nous avons entendu, mais que derrière on offre un service aux mairies membres du Sirmotom -quitte éventuellement avec un cofinancement... On pourrait imaginer que dans une commune où des pneus sont trouvés la mairie les ramasse, nous les apporte ; le Sirmotom prendrait en charge la moitié du traitement et la commune l'autre moitié. Ce serait un système assez juste.

Pouvez-vous nous faire cette deuxième étude ?

**M. GIRAULT :** On paie déjà une taxe quand on achète un pneu.

**M. JEGO :** Certes, mais tout cela est le raisonnement mécanique. Le cœur du sujet est de savoir ce qu'on en fait quand on en trouve dans les communes. Il faut que les communes adhérentes au Sirmotom aient un service. Il ne s'agit pas forcément que le Sirmotom aille les chercher, mais qu'il dise à la commune de les lui apporter à tel endroit et de faire 50/50. Cela me semblerait juste.

Pas d'autres interventions sur le DOB ? On considère qu'il a eu lieu. C'est acté.

<p><b>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION REGISSANT LA MISE EN PLACE DU SERVICE DE PAIEMENT DES TITRES PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET (TIPI)</b></p>
---

**M. JEGO :** Tout le monde est d'accord ?

Pas d'opposition, pas de question.

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LES CONVENTIONS AVEC  
OCAD3E ET RECYLUM**

**M. JEGO** : C'est une vertu pour recycler les lampes.

Des questions, des remarques ?

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE COLLABORATION  
ENTRE LE SYTRADEM ET LE SIRMOTOM**

**M. JEGO** : Cela porte sur nos échanges de remboursement concernant les frais de sièges, etc. C'est la même délibération classique chaque année.

Pas de questions, pas de remarques.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE REVERSEMENT DES  
RECETTES PROVENANT DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS**

**M. JEGO** : Ce sont des sous qui rentrent.

Pas de questions, pas de remarques.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
LA VILLE DE MONTEREAU**

**M. JEGO** : C'est pour le recyclage et la promotion de la Fête du Tri lors du Festival de Montereau Confluences. Plutôt que de se payer directement la distribution dans 100 000 boîtes aux lettres d'un dépliant qui nous coûterait cher, le Maire de Montereau a accepté d'ouvrir une participation sur les dépliant distribués à 100 000 boîtes aux lettres pour le Festival et d'avoir leur partie promotion de la Fête du Tri. Cela diminue les coûts et évite de les multiplier. Cela nous coûte trois fois moins cher.

Le Maire de Montereau est généreux !

Pas de questions, pas de remarques.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION D'AUTORISATION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

**M. JEGO** : C'est la même autorisation que nous avons eue dans l'autre sens pour l'usine, mais cette fois pour notre recyclerie-ressourcerie.

Pas de questions, pas de remarques.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté.



**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR 1<sup>ERE</sup> CLASSE DANS LE CADRE  
D'UN AVANCEMENT DE GRADE**

**M. JEGO :** Nous avons un agent -que nous félicitons- qui peut bénéficier d'un avancement de grade, mais encore faut-il avoir le poste ! On vous propose donc de créer le poste pour ne pas priver l'agent de cet avancement.

Pas de questions, pas de remarques.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté.

**CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

**Mme ZAÏDI :** Florian Lafosse est avec nous depuis deux ans, sous contrat. Il a passé son concours de technicien territorial dans la spécificité "gestion des déchets". Nous vous proposons de le stagiairiser et de le titulariser puisqu'il a passé le concours de Catégorie B.

**M. JEGO :** Nous avons un garçon très bien, qui fait un super travail. Il faut évidemment l'intégrer. Il a passé son concours et fait tout ce qu'il fallait pour être intégré.

Il faut récompenser les gens qui ont fait l'effort de passer les concours. S'il a passé le concours et qu'il n'est pas récompensé, il partira dans une autre collectivité. Si le Syndicat ne le prenait pas, je le recruterais pour la Mairie !

Des questions, des remarques ?

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté à l'unanimité avec nos félicitations !

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UNE CONSULTATION  
PERMETTANT LA CREATION D'UNE APPLICATION MOBILE**

**M. JEGO :** Sur les téléphones portables il existe maintenant toutes sortes d'applications. On voudrait pouvoir être à la pointe du modernisme et avoir une vraie application de services pour les habitants. Il s'agit de nous autoriser à consulter des sociétés susceptibles de nous fabriquer cette application de TEOM sur nos portables. On vous enverra un sms au moment du ramassage des poubelles ! Ou pour rappeler aux gens qui seraient inscrits dans une commune les dates de collecte. "*Pensez à sortir demain votre poubelle jaune, collecte dans votre commune*". Ce sont toutes sortes de services qui sont très vertueux sur ce sujet.

**Un délégué.** – On se fait disputer dès que cela ne marche pas !

**M. JEGO :** Certes !

Pas de questions, pas de remarques.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRES DE  
L'ADEME ET DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LA FOURNITURE DE COMPOSTEURS**

**M. JEGO :** Nous sommes toujours en phase avec ce sujet.

Pas de questions, pas de remarques.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOUTENIR FINANCIEREMENT L'ACTION MENE  
PAR LA MAIRIE DE MONTEREAU DANS LE CADRE DU PLAN DU PROGRAMME LOCAL  
DE PREVENTION DES DECHETS**

**Mme ZAÏDI :** Nous avons un Programme Local de Prévention, dont s'occupe Florian Lafosse. Sur la première année, nous avons fait un diagnostic du territoire. On s'est aperçu que le Festival Montereau Confluences génère un volume de déchets très important. On a pris le parti de se rapprocher de la Mairie de Montereau et d'inscrire dans ce PLP le gisement évité si on mettait en place les "éco-cup". La majorité du volume collecté représente des gobelets en plastique.

On a proposé à la Mairie de Montereau de mettre en place des "éco-cup" (des gobelets recyclables) contre caution.

Quand on l'a proposé à la Région et à l'ADEME, ils étaient partie prenante. On vous propose de reverser à la Mairie de Montereau ces 5 000 €...

**M. JEGO :** La Mairie de Montereau a accepté, mais les gobelets recyclables coûtent beaucoup plus cher...

**Mme ZAÏDI :** Ce n'est pas simplement le gobelet, mais tout ce qui va avec (le personnel...).

**M. JEGO :** Tout cela sera mis aux couleurs du Sirmotom. Cela fera un peu de promotion. Nous touchons 5 000 € et nous les reversons directement à ceux qui paient les gobelets. Sur 40 ou 50 000 personnes, cela représente un nombre de gobelets significatif.

**Mme FONTENAILLE :** Tous les gobelets recyclables vont-ils être abandonnés ?

**Mme ZAÏDI :** Non. Pour la plupart ils seront rendus dès la fin du festival pour récupérer le 1 € de caution.

**Mme DE SAINT LOUP :** S'ils repartent avec, ils les jettent dans le fossé à côté !

**Mme ZAÏDI :** Par exemple !

**M. JEGO :** On essaie. On verra si cela fonctionne.

Pas de questions, pas de remarques.

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui est contre ? (Personne)

C'est adopté.

**INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS POUR L'ANNEE 2012**

**M. JEGO** : Vous en avez pris connaissance.  
Avez-vous des questions ? (Non).

**INFORMATION SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE  
LE MAGASIN CARREFOUR ET LE SIRMOTOM**

**M. JEGO** : Vous en avez pris connaissance.  
Avez-vous des questions ? (Non).

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

**M. JEGO** : Y a-t-il des questions diverses ? Je n'en vois point.

Je vous souhaite une bonne soirée !

**La séance est levée à 18 H 40.**